

?Hausse de plus de 10% des naturalisations en 2014

Les premières statistiques du ministère de l'intérieur en matière d'immigration ont été publiées le jeudi 15 janvier 2015 : elles affichent notamment une hausse de plus de 10% des **naturalisations au sens large** qui devraient dépasser le nombre de **100.000**, pour l'année 2014. La hausse à prévoir pour 2015 sera encore plus forte avec [l'entrée en vigueur](#) d'une [loi du 17 septembre 2014](#).

Les [chiffres provisoires](#) sont les suivants pour 2014, s'agissant des naturalisations au sens large :

- Naturalisations au sens strict (acquisitions de la nationalité française par décret) : +10,3% soit 57.610
- Acquisitions de la nationalité française par mariage : +12,6% soit 19.725
- *Acquisitions de la nationalité française par déclaration (mineurs de 13 à 17 ans) : 24.099 (chiffre 2013 : ce chiffre est publié par le ministère de la justice et le montant pour 2014 ne sera connu qu'en avril 2015).*

Total (estimation) : 101.434

Le chiffre de 100.000 naturalisations au sens large sera très probablement dépassé pour l'année 2014.

Et cependant, cette hausse significative des naturalisations en 2014 est **très inférieure à ce à quoi il faut s'attendre pour l'année 2015 et les suivantes**. En effet, entrera en vigueur au 1er juillet 2015 la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée le 17 septembre 2014 et son amendement sur la naturalisation des étrangers âgés. Elle ouvrira la naturalisation à un potentiel de [200.000 étrangers extra-européens supplémentaires](#).